PLU
Boulieu-lès-Annonay

Pièce n°3 - Plan de zonage

Délibérations	Modifications	
Prescription :	Date	Objet
Arrêt du projet :		
Approbation :		

Planche n°1 - Secteur Est (1/3000e)

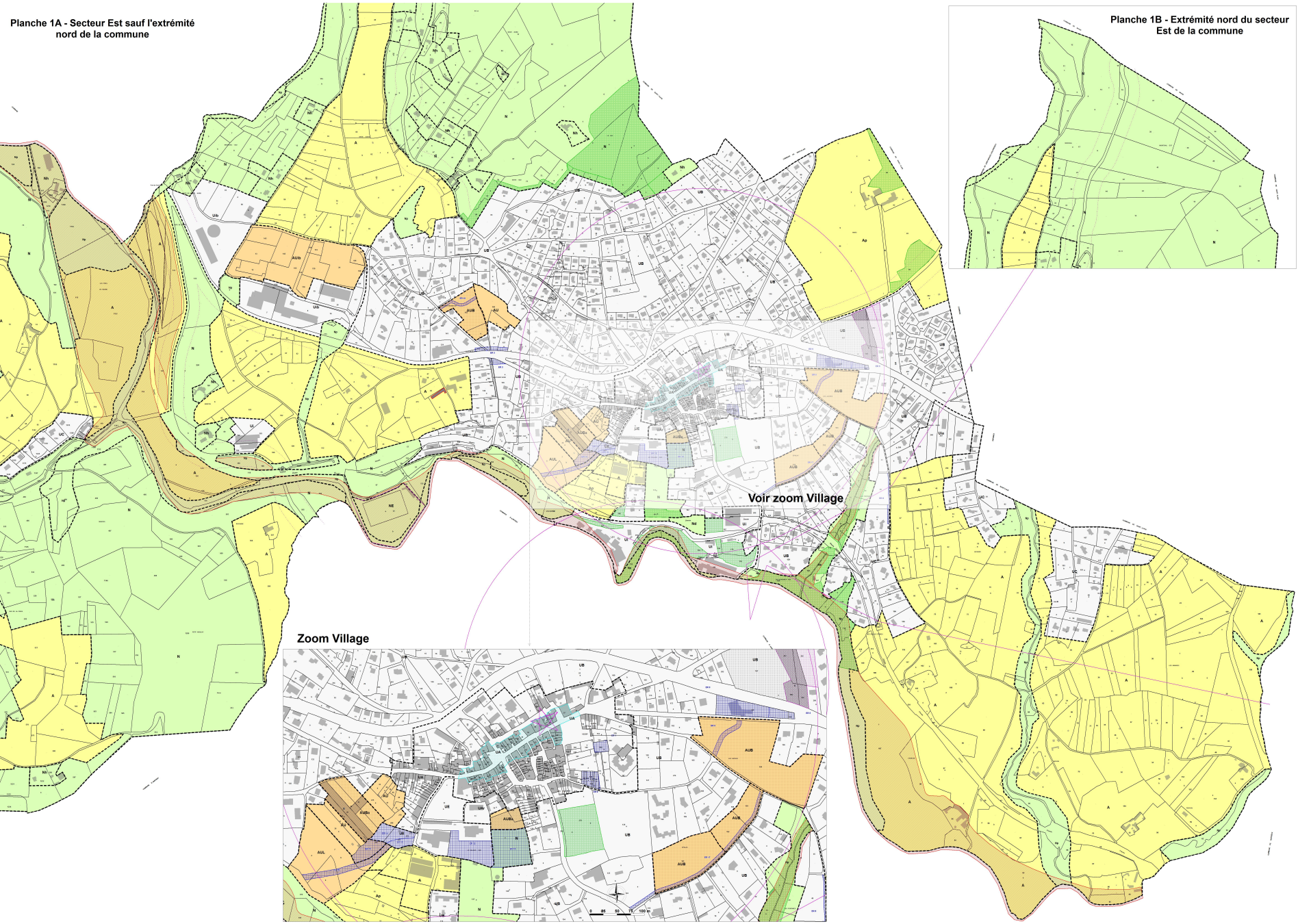
Planche 1A - Secteur Est sauf l'extrémité nord de la commune

Planche 1B - Extrémité nord du secteur Est de la commune

Légende

Zones urbaines (U)
- UA : Zone du coeur du village
- UB : Zone urbaine mixte
- UC : Zone urbaine éloignée et peu dense
- UE : Zone destinée aux équipements
- UI : Zone destinée à accueillir des activités économiques avec un secteur Uia (voir le règlement écrit) avec un secteur Uib (voir le règlement écrit)

Zones à urbaniser (AU)
- AUB : Zone d'extension à dominante habitat
- AUI : Zone d'extension destinée à accueillir des activités économiques
- AU : Zone d'extension future (nécessite une modification ou révision du PLU)
- AUL : zone d'extension future à vocation de loisirs

Zones agricoles (A)
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole à enjeux paysager

Zones naturelles (N)
- N : Zone naturelle et forestière
- NE : Zone naturelle où les équipements légers sont autorisés
- Np : Zone naturelle et forestière à protéger
- Nh : Zone naturelle où des extensions limitées sont autorisées
- Nd : Zone naturelle où les dépots de matériaux sont autorisés

Autres dispositions
- Emplacement réservé pour logements (L123-2, b)
- Emplacements réservés pour équipements (L123-1-5 8°)
- Localisation où des équipements sont prévus (L123-2, c)
- Espaces boisés classés (EBC)
- Servitude L123-2 a) [Attente d'un projet global]
- Changement de destination des constructions en zone A (L123-3-1)
- Secteur où s'applique un progr. de logts avec mixité sociale (L123-1-5, 16°)
- Préservation de la diversité commerciale (L123-1-5, 7°bis)
- Risque naturel d'inondation (voir PPRI en annexe)

Périmètre de 500m (Servitude AC1 - voir le plan en annexe du PLU)

Liste des emplacements réservés

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire	Superficie approximative
ER 1	Village Est	Nouvelle mairie	Commune	510 m²
ER 2	Village Est	Mise en valeur du patrimoine bâti et création de stationnements et aménagements paysagers	Commune	1 350 m²
ER 3	Village Ouest	Aménagement de l'accès à l'entrée Ouest du village	Commune	1 400 m²
ER 4	Les Sieux	Création de voirie	Commune	1 000 m²
ER 5	Village - Entrée Est	Aménagement de carrefour	Conseil général	700 m²
ER 6	Village Est, Les Aucthas	Création de voirie	Commune	950 m²
ER 7	Le Mouriol	Aménagement de voirie	Commune	115 m²
ER 8	Les Fontanes	Elargissement de voirie	Commune	415 m²
ER 9	Village - Entrée Est	Aménagement d'un espace culturel (musée, etc.)	Commune	2 250 m²
ER 10	Croix Rouge Est	Création de voirie	Commune	750 m²
ER 11	Village Sud	Aménagement de voirie et espace piétons	Commune	505 m²
ER 12	Village Sud	Aménagement d'équipements publics	Commune	3 350 m²
ER 13	Village Sud	Aménagement d'un espace vert public	Commune	4 500 m²
ER 14	Village Sud	Aménagement de stationnements et ses aménagements (accès,...)	Commune	1 660 m²
ER 15	Village Sud	Création de voirie et accès	Commune	2 350 m²
ER 16	Village Sud	Aménagement de stationnements et ses aménagements (accès,...)	Commune	1 400 m²
ER 17	Epaisse	Elargissement de voirie	Commune	1 700 m²

Liste des équipements prévus au titre du L123-2 c

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire	Superficie indicative
A	Quintieux	Création de voirie	Commune	4 850 m²
B	Village Sud	Création de voirie	Commune	2 170 m²

Caractéristiques des voiries (A et B) : largeur totale de l'ordre de 8m, avec une plate-forme roulante d'une largeur d'environ 5m (le reste de l'emprise permet notamment l'aménagement de trottoirs, de mobilier urbain, etc.). La largeur indicative de 8m sera adaptée au projet.